

La présente lettre confirme l'entente intervenue entre Spicers Canada ULC, _____ (la « Société ») et _____ (le « Particulier ») concernant le souhait de la Société d'acheter à Spicers du papier d'impression de qualité, des emballages industriels, des fournitures graphiques ou des fournitures d'enseignes et de panneaux d'affichage et de porter ces achats à la carte de crédit du Particulier.

Le Particulier et la Société ont demandé à Spicers de permettre à la Société d'acheter à Spicers du papier d'impression de qualité, des emballages industriels, des fournitures graphiques ou des fournitures d'enseignes et de panneaux d'affichage et de porter ces achats à la carte de crédit du Particulier uniquement par souci de commodité et au profit de la Société et du Particulier. Spicers souhaite acquiescer à la demande de la Société et du Particulier selon les modalités qui sont énoncées dans la présente lettre.

1. Opérations par carte de crédit

La Société et le Particulier autorisent Spicers à facturer la totalité des achats effectués pour le compte de la Société au Particulier, conformément au « Formulaire d'autorisation d'utilisation d'une carte de crédit » joint en annexe A à la présente lettre, ou conformément à tout formulaire d'autorisation futur que la Société ou le Particulier pourrait remettre de temps à autre à Spicers à la demande de Spicers. La Société et le Particulier déclarent et garantissent à Spicers que l'utilisation d'une carte de crédit émise au Particulier afin d'effectuer des achats à Spicers ne violera pas les modalités régissant toute carte de crédit ainsi utilisée, ne fera pas en sorte que la limite de crédit de cette carte de crédit soit dépassée et ne fera pas en sorte que le Particulier soit incapable de payer sa dette au moment où celle-ci deviendra exigible.

La Société et le Particulier reconnaissent et conviennent que les opérations par carte de crédit sont facturées selon le montant indiqué sur la facture et qu'elles ne comportent aucune possibilité de réduction.

2. Achats pour le compte de la Société

La Société et le Particulier reconnaissent et conviennent, et déclarent à la Spicers, que la totalité des biens achetés à Spicers au moyen de la carte de crédit du Particulier seront achetés pour le compte de la Société, et la Société et le Particulier renoncent expressément à tout droit qu'ils pourraient avoir d'alléguer le contraire.

Le Particulier reconnaît et convient que le contrat de vente conclu entre la Société et Spicers régira tous les achats effectués auprès de Spicers et portés à la carte de crédit du Particulier ainsi que tous les différends qui pourraient survenir relativement à ces achats. Le Particulier ne soumettra aucun différend relatif à ces achats à l'émetteur de la carte de crédit ni ne demandera à cet émetteur de retenir des paiements dus à Spicers ou de rétrofacturer des sommes à Spicers relativement à ces achats.

Si elle ne l'a pas déjà fait, la Société signera et remettra sans délai tout formulaire ou certificat d'exemption demandé par SCL afin d'attester et de confirmer sur papier l'intention de la Société et du Particulier d'acheter les biens pour le compte de la Société.

3. Achats à des fins commerciales seulement

La Société et le Particulier reconnaissent et conviennent que la totalité des biens achetés à Spicers au moyen de la carte de crédit du Particulier seront achetés pour le compte de la Société à des fins de revente dans le cours normal des affaires de la Société et non à des fins principalement personnelles, familiales ou domestiques, et la Société et le Particulier renoncent expressément à tout droit qu'ils pourraient avoir d'alléguer le contraire. La Société et le Particulier reconnaissent et conviennent qu'aux fins des lois sur la protection du consommateur, ni un ni l'autre ne sera considéré comme un consommateur ou un acheteur dans le cadre de l'achat de marchandises à Spicers et aucun de ces achats ne constituera une opération de consommation ou une vente au détail.

4. Exonération

Le Particulier et la Société exonèrent expressément et de manière permanente Spicers et ses employés, dirigeants, administrateurs, mandataires et conseillers de tout ce qui suit (collectivement, les « réclamations ») : les responsabilités, les réclamations, les demandes, les causes d'action, les dommages-intérêts, les pertes et les frais de quelque nature ou description que ce soit, y compris les frais engagés pour enquêter, préparer ou défendre l'un ou l'autre des éléments qui précèdent, qu'ils soient connus ou inconnus, réels ou éventuels, échus ou à venir, qu'ils soient ou non soupçonnés ou réclamés, découlant de toute question, cause ou chose liée à l'utilisation de la carte de crédit du Particulier afin d'acheter des biens à Spicers.

5. Indemnisation par la Société et le Particulier

La Société et le Particulier conviennent d'indemniser Spicers et ses employés, dirigeants, administrateurs, mandataires et conseillers (collectivement, les « parties indemnisées ») à l'égard de toute réclamation, que cette réclamation soit ou non reliée à un litige auquel une partie indemnisée est partie, qui est causée par l'exécution ou la non-exécution des obligations qui incombent à la Société ou au Particulier aux termes de la présente lettre, liée à une telle exécution ou non-exécution ou fondée sur une telle exécution ou non-exécution.

6. Mécanisme de règlement des différends

La Société et le Particulier conviennent que tout différend découlant de la présente lettre ou lié à celle-ci sera réglé selon la manière de règlement des différends qui est indiquée dans le contrat de vente conclu entre la Société et Spicers.

Si la présente lettre décrit correctement notre entente, veuillez la signer à l'endroit prévu ci-dessous et nous en renvoyer un original signé.

Cordialement,,

Spicers Canada ULC

Accepté et convenu par

Le Particulier

(Nom)

(Date)

La Société

Par: _____

(Nom)

(Date)

Veuillez envoyer votre demande dûment remplie à
creditanalyst@spicers.ca ou par télécopieur au 1 905 265 1942

Annexe A: formulaire d'autorisation d'utilisation d'une carte de crédit

Sans limite - Formulaire général pour les commandes de Spicers Canada Limited facturées à une carte de crédit.

Je, _____, titulaire autorisé de la carte _____
numéro _____, qui expire le _____, autorise par les présentes
Spicers Canada ULC à facturer des achats jusqu'à concurrence de _____ \$.

Informations de carte de crédit :

Nom tel qu'il apparaît sur la carte de crédit

Adresse de facturation liée à la carte de crédit indiquée

Code de sécurité de la carte : _____
numéro à 3 chiffres VISA/MC ou 4 chiffres American Express

Téléphone

Télécopieur

Adresse électronique

Adresse de livraison (si différente de l'adresse de facturation) :

Adresse de livraison

Le titulaire de la carte comprend et convient que les opérations de carte de crédit sont « nettes » et qu'il n'existe aucune possibilité de réduction.

Date

Signature

Joindre ou insérer ci-dessous une copie ou une photographie du recto et du verso de la carte de crédit.